**Appel commun du Comité des Nations Unies pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes et de l'Union interparlementaire en faveur de plans d'action nationaux visant à réaliser la parité hommes-femmes d'ici 2030**

**Journée internationale des femmes, 8 mars 2021**

***Nos engagements communs***

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l’homme, les États membres de l'ONU ont reconnu le principe d'égalité des droits des femmes et des hommes en matière de participation aux affaires publiques ainsi qu'aux postes et processus politiques décisionnels.

Ce droit fondamental est réaffirmé dans la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDEF), le Pacte relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur les droits politiques de la femme, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'Union interparlementaire (UIP) et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

La mise en place d'une gouvernance inclusive et représentative constitue également une condition essentielle en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable d'ici 2030, en particulier de l'Objectif 5.

***Où en sommes-nous collectivement aujourd'hui ?***

L'impact des crises n'est jamais neutre sur le plan du genre et la crise de la COVID-19 ne fait pas exception. Pour qu'elle soit efficace, la réponse à la pandémie et à ses conséquences sociales et économiques passe par une participation et un leadership inclusifs en faveur d'actions fortes et pérennes bénéficiant à tous. L'objectif consistant à réaliser la parité hommes-femmes en matière de processus décisionnels et de leadership est plus important que jamais.

Tout en constatant une évolution vers la participation d'un nombre croissant de femmes aux postes et aux processus politiques décisionnels, on ne peut que regretter la lenteur des progrès accomplis et noter que la représentation des femmes dans les organes politiques reste, en moyenne, bien inférieure à celle des hommes.

En 2020, les femmes ne représentaient qu'un quart des parlementaires dans le monde et 36,3 pour cent des élus dans les corps délibératifs locaux. Sur le plan mondial, seuls 21,3 pour cent des ministres sont des femmes. Seuls 30 gouvernements dans le monde comptent au moins 40 pour cent de femmes ministres. La sous-représentation des femmes en tant que ministres de la santé était particulièrement criante en pleine pandémie : alors qu'elles représentent 70 pour cent des acteurs du secteur de la santé, seuls 24,7 pour cent des ministres de la santé dans le monde sont des femmes. Le fléau de la violence à l'égard des femmes en politique entrave le développement et remet partout en question la démocratie. Des études de l'UIP ont montré que plus de 80 pour cent des femmes parlementaires interrogées avaient subi des faits de violence psychologique, qu'au moins 25 pour cent avaient été physiquement agressées et que 20 pour cent avaient été victimes de harcèlement sexuel.

***Il est temps de changer de paradigme***

Pour reconstruire en mieux, le monde doit changer de paradigme et s'appuyer sur une gouvernance inclusive et représentative d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif d'égalité en politique, on ne peut plus se contenter de petits pas. Il faut agir rapidement et fermement. Si toute action spécifique doit éventuellement tenir compte du contexte de chaque État, pour avancer, un mouvement global vers des solutions concrètes et effectives s'avère indispensable.

L'UIP et le Comité CEDEF appellent à une accélération vers l'égalité hommes-femmes en matière de représentation et de leadership dans la vie politique. Cette démarche doit s'appuyer sur la définition d'objectifs de parité ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux permettant d'atteindre ces objectifs.

La parité hommes-femmes en matière de mandats et de leadership politiques est essentielle pour les raisons suivantes :

* éliminer les obstacles, qu'ils soient techniques, structurels ou culturels, à l'égalité entre les hommes et les femmes,
* ouvrir le monde de la politique à des femmes aux parcours divers et venant de différents groupes sociaux,
* faire de la sphère politique un environnement/espace favorable dans lequel les femmes peuvent œuvrer en toute quiétude,
* donner un exemple positif à toute la société,
* répondre aux exigences d'égalité de la société moderne et les mettre en pratique, et
* rendre les processus et institutions politiques plus utiles, efficaces et légitimes.

***Notre appel***

L'UIP et le Comité CEDEF exhortent les parlements et les gouvernements à définir et à adopter des plans nationaux précisant des objectifs, des stratégies, des actions et des délais concrets en fonction de leur contexte national. Il faut également qu'ils assurent une évaluation et un suivi réguliers des progrès réalisés vers la parité hommes-femmes en politique d'ici 2030.

Les plans d'action nationaux doivent permettre de parvenir plus rapidement à la parité hommes-femmes d'ici 2030, notamment par le biais des actions suivantes :

Réformer les cadres juridiques et politiques en vue de réaliser la parité :

* adopter des quotas électoraux de genre pour atteindre l'objectif de parité,
* réformer et abroger les lois discriminatoires envers les femmes et adopter une législation globale garantissant l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie,
* plafonner les dépenses en matière de campagnes électorales, et
* adopter des lois permettant d'éviter et de pénaliser les violences sexistes à l'encontre des femmes en politique, notamment le harcèlement, sexuel ou pas, et garantir l'indemnisation des victimes.

Rendre les institutions sensibles et réactives à la question du genre :

* adopter l'objectif de parité dans tous les domaines de la vie publique, notamment dans les corps politiques et administratifs, ainsi qu'exécutifs, législatifs et judiciaires, sur les plans national et sous-national,
* garantir que les règles et codes internes d'éthique permettent de mieux éviter toutes les formes de discrimination et de violence sexiste contre les femmes et assurent des mécanismes efficaces pour y répondre, et
* rendre obligatoires, institutionnaliser et doter en ressources des mécanismes spécifiques destinés à intégrer la question du genre dans les institutions de l'État.

Assurer un environnement propice à l'égalité hommes-femmes :

* lutter contre les stéréotypes négatifs de genre,
* mobiliser tous les outils technologiques et les formats médiatiques,
* mobiliser et encourager les partis politiques,
* mettre en œuvre des campagnes d'information, mieux sensibiliser et former,
* protéger et soutenir les défenseurs des droits des femmes et les représentants des ONG,
* assurer la parité hommes-femmes dans les processus de paix et d'élaboration de la Constitution, et
* promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les cursus éducatifs.